

FINANTIS EXPERTS

58, bis rue de la Chaussée d'Antin
75009 Paris
Tél. : 01.53.20.44.80
Fax : 01.53.20.44.85

**ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE SUR
LE DIABETE**

(A.R.D.)

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**

**Assemblée générale d'approbation des comptes de
l'exercice clos le 31 décembre 2015**

ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE SUR LE
DIABETE (A.R.D.)
Association Loi 1901
19, Boulevard Malesherbes – 75008 Paris

**ASSOCIATION POUR LA RECHERCHE SUR LE DIABETE
(A.R.D.)
RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES**
Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux membres,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre Association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 612-6 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ORGANE DELIBERANT

Conventions passées au cours de l'exercice

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L. 612-5 du code de commerce.

Conventions non autorisées préalablement

Nous avons été avisés des conventions suivantes, passées au cours des exercices précédents et qui n'ont pas été soumises à l'approbation de l'organe délibérant.

Convention intervenue avec l'association Diabete Research Willeness Foundation Inc (DRWF Inc)


- Personnes concernées : John, Alahouzos, Mickaël Grestchel et Jeffrey Harab

- Nature et objet : prestations de services

- Modalités : le 1er janvier 2005, une convention de prestation de services a été conclue avec l'association DRWF Inc. Selon cette convention, cette association vous fournira des prestations de services d'ordre administratif et comptable. Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2015, l'association DRWF Inc vous a facturé un montant de 59.743 euros pour cette convention.

Fait à Paris, le 3 juin 2016

FINANTIS EXPERTS
Commissaire aux Comptes


Représentée par Renaud SEBBAH
Associé